

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 4 juillet 2013**

**DCM N° 13-07-04-39**

**Objet : Aides au démarrage de la saison 2013/2014 pour les associations sportives.**

**Rapporteur: Mme MEDOC**

A l'occasion du Conseil Municipal du 5 juillet 2012, la Ville de Metz a décidé de mettre en place un véritable système d'aide au démarrage de la saison sportive visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison liés notamment à leurs engagements dans différentes compétitions.

Ce dispositif prévoit, pour les associations engagées dans les divers championnats et/ou bénéficiant d'une subvention annuelle d'un minimum de 15 000 €, l'attribution d'une aide financière représentant 25% du montant annuel de la subvention de fonctionnement.

Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2013-2014 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2013.

L'étalement ainsi opéré permet un soutien efficace pour conforter les finances des associations sportives messines. La Ville a souhaité par la mise en place de cette initiative, envoyer un signal fort en direction des clubs et ainsi marquer sa volonté de les accompagner de manière concrète et efficace face aux difficultés de gestion que connaissent la plupart des clubs.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 24 associations sportives mentionnées ci-dessous, une aide au démarrage pour la saison sportive 2013-2014 représentant pour chaque club, 25 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville en 2013. Le montant total des subventions versées s'élève à 346 775 € dont la répartition figure dans la motion. Le versement de ces subventions interviendra début septembre.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions Compétentes entendues,

VU la demande émise par les clubs sportifs pour obtenir un soutien financier efficace de la Ville de Metz

**CONSIDERANT** que le dispositif présenté s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**- D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de **346 775 € :**

- Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	2 000 €
- Association Sport Metz Ecole Club de Tennis	3 750 €
- AS Pouilly Metz Volley Ball	16 000 €
- ASPTT Tennis	10 500 €
- ASPTT Metz Omnisport (au titre des frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers)	15 000 €
- Athlétisme Metz Métropole	21 900 €
- Club d'Echecs Metz Fischer	5 750 €
- Club Omnisport de Bellecroix	4 000 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny (au titre de l'Ecole des Sports)	9 875 €
- Entente Sportive Messine	4 500 €
- Football Club de Metz Devant les Ponts	5 050 €
- Hockey Club de Metz	11 250 €
- Kayak Club de Metz	6 300 €
- Metz Basket Club	17 000 €

- Metz Handball	110 750 €
- Metz Tennis de Table	27 500 €
- Metz Triathlon	7 875 €
- Renaissance Sportive de Magny	10 000 €
- Rugby Club de Metz	18 000 €
- Société de Natation de Metz	4 375 €
- Société des Régates Messines	9 900 €
- Sport de Glace	5 000 €
- Union Lorraine de Plantières	3 250 €
- Union Sainte Marie Metz Basket	17 250 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Le versement de ces subventions interviendra à partir du 2 septembre.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives Commissions : Commission des Sports
--

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**